DECRET Nº 20 17/ 256 0 6 JUIN 2017 / DU

portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Parc National de Matériel de Génie Civil (MATGENIE).-

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

Vu la Constitution:

- Vu la loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic :
- le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Vu Gouvernement:
- le décret n° 2015/183 du 07 avril 2015 portant transformation du Parc Vu National de Matériel de Génie Civil :
- le décret n° 2015/184 du 08 avril 2015 portant approbation des statuts Vu du Parc National de Matériel de Génie Civil.

## DECRETE:

Article 1<sup>er</sup>.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés pour une période de trois (03) ans renouvelable une (01) fois, membres du Conseil d'Administration du Parc National de Matériel de Génie Civil (MATGENIE), les personnalités ci-après désignées: PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SERVICE DI ACHIER LEGISLATIF EL REGIEMENTAME

SERVICE DI ACTURIENTO DE LA REPUBLIQUE

SERVICE DI ACTURIENTO DE LA REPUBLIQUE

SERVICE DI ACTURITATION DE LA REPUBLICATION DE LA REPUBLICATION

1. Personnalité désignée par le Président de la République : Monsieur EBO Jean Roland Daniel.

2. Représentant de la Présidence de la République : Monsieur NAMA Rémy.

- 3. Représentant des Services du Premier Ministre : Monsieur NDAIROU Christophe.
- 4. Représentant du Ministère chargé des finances : Monsieur KWUIMO Jacques.
- 5. Représentant du Ministère chargé des travaux publics : Monsieur ABADA ASSOMO Siméon.
- 6. Représentant du Ministère chargé des transports : Monsieur DONFACK Romain.
- 7. Représentant du Ministère chargé de l'industrie : Monsieur NDOUGSA MBARGA Théophile.
- 8. Représentant du Ministère chargé des investissements publics : Monsieur AZOLA AZOLA Charles.

- 9. Représentant du Ministère chargé de la formation professionnelle : Madame MBENOUN, née NGO NGUIDJOL Sophie Magloire Diamant.
- **10.** Représentant du Ministère chargé de l'administration territoriale et de la décentralisation :

Monsieur OWONO OWONO Etienne.

- **11.** Représentant du Ministère chargé du commerce : **Monsieur OMBALLA Magelan.**
- **12.** Représentant du personnel élu par ses pairs : **Monsieur YANA MBOUA**.
- <u>Article 2</u>.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

<u>Article 3</u>.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 0 6 JUIN 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE